



APPEL À PROPOSITION PRESTATION DE SERVICES:

RECRUTEMENT D'UN EXPERT-COMPTABLE AGRÉÉ PAR
L'ÉTAT CONGOLAIS CHARGÉ DE CERTIFIER LES ÉTATS
FINANCIERS

BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS



Date limite des soumissions : 24 novembre 2024



1. Objet

Le Bureau souhaite recevoir des soumissions pour le recrutement d'un expert-comptable chargé de certifier les états financiers

1.1. Le Bureau International des droits des enfants

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants – « le Bureau » ou « l'IBCR » – est une organisation non-gouvernementale internationale dont la mission est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. Animé par la volonté de parvenir à un monde où chaque enfant jouit de l'intégralité de ses droits, sans discrimination et en toute circonstance, le Bureau contribue à renforcer les systèmes de protection de l'enfant et les compétences de celles et ceux qui œuvrent directement auprès des enfants.

Son approche repose sur les quatre grands principes de la CDE :

- La prise en considération systématique de l'intérêt supérieur de l'enfant,
- la non-discrimination,
- le droit à la vie, à la survie et au développement,
- le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation.

Le siège social de l'IBCR est situé à Montréal, où une cinquantaine de professionnel[le]s, épaulé[e]s par une équipe de stagiaires qualifiés, apportent une expertise technique aux intervenant[e]s agissant auprès des enfants en Amérique, en Afrique, au Moyen-Orient et 7 en Asie.

Le Bureau possède également des bureaux au Burkina Faso, au Sénégal, au Mali et en RDC, où des équipes expertes œuvrent aux côtés de nos partenaires. Des coopérant[e]s volontaires viennent enfin compléter l'équipe opérationnelle du Bureau et sont déployés dans 11 pays auprès 35 partenaires. Depuis sa création, le Bureau est intervenu dans près de 50 pays et a transmis son expertise en sept langues, à plus de 64 000 intervenant[e]s formé[e]s pour mieux protéger les droits de millions d'enfants.

Le bureau pays de la RDC met en œuvre le projet de renforcement du système de protection de l'enfant sur la période 2022-2027.

Plus d'informations sur l'organisation : <http://www.ibcr.org/fr/>

1.2. Mandat de la personne consultante

Le Système Comptable de l'Entité à But Non Lucratif (SYCEBNL) est une déclinaison du système OHADA destinée spécifiquement aux entités à but non lucratif. Selon le SYCEBNL, un auditeur externe inscrit à l'ordre des experts-comptables de la RDC doit être recruté aux fins de vérification des états financiers annuels conformément aux normes SYCBNL établies par l'OHADA et les réglementations fiscales en vigueur en RDC. Plus particulièrement, il est attendu de cette personne qu'elle soit capable de :



- Assurer que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de l'entreprise
- Identifier toute irrégularité, anomalie ou non-conformité et proposer des recommandations pertinentes.
- Émettre une certification des comptes, en confirmant leur régularité, sincérité et image fidèle

1.3. Détail de la consultance

Durée du Mandat	03 mois
Période du Mandat	Du 1 ^{er} février au 30 avril 2025
Lieu du Mandat	Kinshasa, République démocratique du Congo

1.4. Livrables attendus

L'expert-comptable devra émettre conformément aux attentes du SYCEBNIL deux rapports :

- Un rapport sur le registre des dons (existence et avis sur sa conformité)
- Un rapport sur les états financiers et le rapport de gestion annuels (opinion avec ou sans réserve, défavorable ou impossibilité d'exprimer une opinion)
- Un rapport sur la certification des comptes, en confirmant leur régularité, sincérité et image fidèle

2. Réception des soumissions :

2.1 Date limite :

La date limite pour la réception des soumissions est le 08 novembre 2024

2.2 Soumissions présentées en retard :

Les soumissions reçues par le Bureau après la date et l'heure fixées pour la clôture de la consultance ne seront pas étudiées.

2.3 Modalités :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées en format PDF, à l'adresse courriel suivante : supply.rdc@ibcr.org

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel à l'adresse susmentionnée.

3. Clauses générales de soumission :

3.1 Processus :



Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera toutes les soumissions reçues. Si un fournisseur de services est choisi, ce dernier pourrait être invité à signer un contrat de prestations avec le Bureau.

3.2 Frais de soumission :

Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation de sa soumission.

3.3 Taxes de vente :

Le prix proposé pour les services (prix de la soumission) doit être libellé en (TTC) toutes taxes comprises. Les taxes doivent être clairement indiquées.

3.4 Langue de soumission et langues de travail :

Les soumissions seront présentées en français. Les langues de travail du Bureau sont le français, l'anglais et l'espagnol.

3.5 Durée de la soumission :

Les soumissions présentées sont considérées valides pour une période de 3 mois suite à la date de réception au Bureau.

3.6 Acceptation des soumissions :

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision.

Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où deux soumissions seraient équivalentes.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus seront avisés de la décision par courriel.

4. Qualifications requises des soumissionnaires :

Le Bureau souhaite recourir aux services d'un Expert-comptable, offrant un service à la clientèle, des délais de traitement ainsi que des tarifs compétitifs en son ensemble par rapport aux autres fournisseurs, afin de potentiellement établir un contrat.

5. Évaluation des soumissions :

Les critères suivants serviront à évaluer la qualité des offres présentées par les soumissionnaires :

5.1. Expérience professionnelle :

- a. Un minimum de cinq années d'expérience dans l'audit et la certification des comptes, en particulier dans des entreprises opérant sous le régime OHADA Être inscrit à l'Ordre National des Experts-Comptables de la RDC (ONEC-RDC).



- b. Expérience avérée en audit d'états financiers conformes aux normes SYCBNL de l'OHADA est un atout.
- c. Expérience professionnelle d'au moins 10 ans.

5.2. Niveau de Scolarité :

- a. Diplôme universitaire en comptabilité, finance, ou un domaine connexe.
- b. Un diplôme de niveau master ou supérieur est fortement préféré.
- c. Formation spécifique en audit, attesté par des certifications professionnelles reconnues sera un atout.

5.3. Certification et Agrément :

L'auditeur doit être certifié et agréé par l'État conformément aux exigences locales. Pour cela, le dossier de soumission doit comporter une copie de l'inscription à l'Ordre National des Experts-Comptables de la RDC (ONEC-RDC).

5.4. Connaissances et compétences techniques :

- a. Maîtrise approfondie des normes comptables et d'audit de l'OHADA.
- b. Familiarité avec les réglementations fiscales de la RDC et comptables spécifiques au pays d'exercice.
- c. Capacité à utiliser des logiciels d'audit et de comptabilité modernes.
- d. Compétences en analyse financière et en détection de fraudes comptables.

5.5 Éthique et Intégrité :

- a. Engagement démontré envers les principes éthiques et déontologiques de la profession comptable.
- b. Indépendance et objectivité dans l'exercice de ses fonctions d'audit.

5.6 Compétences en Communication

Excellentes compétences en communication, tant à l'oral qu'à l'écrit, pour la présentation des rapports d'audit et la communication avec les parties prenantes.

5.7 Disponibilité et Flexibilité :

Disponibilité pour mener à bien les missions d'audit dans les délais impartis.

5.8 Tarifs et modalités de paiements



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

Le Bureau souhaite retenir les services d'un fournisseur dont les tarifs sont compétitifs dans son secteur d'activité et force de proposition dans les différentes options tarifaires et de couvertures, les plus adéquates pour le Bureau.

Le Bureau souhaite que la personne soumissionnaire indique ses modalités de paiement (virement, carte bancaire) et facturation.